

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-trois mars, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, NICOSIA, FRAUX.

Date de convocation

17 mars 2022

A l'exception de : Monsieur JOUBERT, Madame ROBERT et Monsieur BELLIOU, excusés.  
Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame TESSON.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du  
Conseil Municipal

23 MARS 2022

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame JARDIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 26

Votants ----- 30

### **12/ PORNICHET SELECT 6.50 2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION LOIRE-ATLANTIQUE COURSE AU LARGE (LACL), LA SA DU PORT DE PLAISANCE DE PORNICHET - LA BAULE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

#### **EXPOSE :**

L'association Loire-Atlantique Course au Large (LACL) organise la 21<sup>ème</sup> édition de la Pornichet Select 6.50 qui se déroulera du 27 avril au 3 mai 2022.

Par délibération n°21.12.26 en date du 15 décembre 2021, la Ville a alloué une subvention exceptionnelle de 11 000 € à l'association Loire-Atlantique Course au Large (LACL), notamment pour l'organisation de la Pornichet Select 6.50. Pour cet événement, la Ville prend également en charge la fourniture de différents matériels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association Loire-Atlantique Course au Large (LACL), la SA du port de plaisance de Pornichet – La Baule et la Ville de Pornichet.

#### **DELIBERATION :**

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,  
⇒ Vu la délibération n°21.12.26 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021,  
⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,  
⇒ Vu l'avis de la Commission culture, animation, sport et vie associative en date du 16 mars 2022,

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Loire-Atlantique Course au Large (LACL), la SA du port de plaisance de Pornichet - La Baule et la Ville de Pornichet pour l'organisation de la Pornichet Select 6,50.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*